

Le 31 août 2010

FORESTIÈRE EQUATORIALE RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2010

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé de Forestière Équatoriale pour le premier semestre 2010 s'établit à 17 725 millions de francs CFA, en progression de 26 % par rapport au premier semestre 2009. Au 2^{ème} trimestre, le chiffre d'affaires a continué de progresser, en hausse de 16 % par rapport à la même période en 2009 et de 8 % par rapport au 1^{er} trimestre 2010.

Chiffre d'affaires du premier semestre par activité (en millions de francs CFA ¹)	S1 2010	S1 2010 (à périmètre et change constants)	S1 2009
Transport et logistique	17 725	17 725	14 123
Total	17 725	17 725	14 123

¹ 1 euro = 655,957 francs CFA

Le chiffre d'affaires de Forestière Équatoriale correspond à l'activité de sa filiale Sitarail, qui exploite la ligne de chemin de fer reliant la Côte-d'Ivoire au Burkina Faso.

Au premier semestre 2010, Sitarail enregistre un chiffre d'affaires de 17 725 millions de francs CFA, confirmant ainsi la tendance observée à la fin de l'exercice 2009, avec la hausse du trafic des hydrocarbures, l'accroissement des volumes conteneurs transportés en Côte d'Ivoire et un fort niveau d'exportation de coton provenant du Burkina Faso.

Évolution du chiffre d'affaires par trimestre (en millions de francs CFA ¹)	T1 2010	T1 2010 (à périmètre et change constants)	T1 2009	T2 2010	T2 2010 (à périmètre et change constants)	T2 2009
Transport et logistique	8 509	8 509	6 203	9 216	9 216	7 920
Total	8 509	8 509	6 203	9 216	9 216	7 920

¹ 1 euro = 655,957 francs CFA

Résultat net consolidé

Le résultat net de Forestière Equatoriale pour le premier semestre 2010 ressort à 1 758 millions de francs CFA, contre 1 311 millions de francs CFA au 30 juin 2009. Il intègre principalement l'amélioration des résultats de Sitarail.

Les comptes ont fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes. Leur rapport est présenté dans le rapport financier semestriel 2010 disponible sur le site www.forestiere-equatoriale.com.

